Toni Musulin : une reddition programmée

18/11/2009 à 12h58

Tony Musulin intrigue. Ce convoyeur de fonds, disparu à Lyon avec 11,6 millions d'euros il y a deux semaines, s'est rendu lundi à la police monégasque. Pourquoi? On ne sait pas trop.

Mais le convoyeur s'est rendu sans le butin… ce qui inspire différentes thèses, notamment la possibilité de purger sa peine tranquillement – dans le cas d'un vol simple, il risque au maximum 3 ans de prison – avant d'aller récupérer les 2,5 millions, en homme libre. Une source judiciaire évoque ainsi une reddition «planifiée». «Il aurait très bien pu rester tranquillement en Italie», où il se trouvait ces derniers jours avant de se rendre à Monaco, a précisé cette source à l'AFP.

«L'imaginer coulant des jours heureux sur la plage, j'y crois pas trop», nuance néanmoins l'avocat Aurélien Chardeau, du cabinet Gide, contacté par 20minutes.fr. Selon lui, la peine pourrait être plus longue que 3 ans. «Le délit d'abus de confiance pourrait lui être reproché. Comme il participait à une opération de transport de fonds, il risque des circonstances aggravantes.» Aurélien Chardeau évoque donc une peine qui pourrait atteindre les 7 ans de prison et les 750.000 euros d'amende.

Et même si la police n'est pas à ses trousses, «il risque d'avoir des détectives privés, très compétents, derrière lui, payés par la victime, qui retrouveront à coup sûr son compte.» Se constituer prisonnier n'était donc peut-être pas la meilleure solution pour s'en sortir… «Il a du soucis à se faire», conclut Aurélien Chardeau. Source